

COMPTE-RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2014

Le 03 Février 2014 à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'OBJAT (dûment convoqué le 24 janvier 2014) s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Philippe VIDAU, Maire.

Au cours de cette séance ont été examinés les dossiers suivants :

1 - Projet d'aliénation d'un chemin rural sis « Le Bos » : lancement d'une enquête publique

M. Michel DONZEAU, Adjoint au Maire informe le Conseil Municipal que dernièrement un administré a adressé un courrier en Mairie demandant que lui soit rétrocédé le chemin rural sis « Le Bos », sur les parcelles 89 et 90 de la section AD. Ce chemin est aujourd'hui une impasse et n'est utilisé que par les riverains.

Conformément au Code de la Voirie routière, et puisque rien ne s'oppose à ce que soit aliéné ce chemin au profit des riverains, il est proposé de soumettre ce dossier à enquête publique et solliciter l'avis du Service des Domaines.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté ces propositions.

2 - Sentiers de randonnée - acquisition de parcelles privées

M. Michel DONZEAU, Adjoint au Maire rappelle à l'assemblée avoir été destinataire d'une correspondance transmise par un particulier proposant de céder à la Commune, pour un euro symbolique, une partie des parcelles cadastrées section AH n° 340, 119 et 118, lui appartenant afin de créer une continuité entre deux chemins publics.

Le Conseil Municipal, considérant l'intérêt pour la Commune de récupérer ces parcelles de terrain afin d'assurer la continuité des sentiers de randonnées, a décidé, à l'unanimité, d'acquérir pour un euro symbolique, une partie des parcelles de terrain cadastrées section AH n° 340 - 119 et 118 d'une surface approximative de 425 m² et sollicite l'intervention d'un géomètre.

3 - SIER d'OBJAT/SAINT-AULAIRE - approbation de la répartition de l'actif et du passif - Avis de la Commune

M. Philippe VIDAU, Maire rappelle à l'Assemblée, que depuis le 1^{er} janvier 2014, le SIER d'Objat/Saint-Aulaire est dissout. Lors du comité syndical du 28 janvier 2014, il a été décidé de répartir comme suit l'actif et le passif du syndicat :

Cellule Opérationnelle Rivières :

Les travaux inhérents à la digue d'Objat reviennent à la Commune ce qui implique la reprise du prêt correspondant et les déficits induits. Les autres opérations repartent au SIAV.

.../...

Budget Assainissement « M49 » :

Il s'agit ici d'un transfert de compétences à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (C.A.B.B.). Les postes de relevage reviennent aux communes (implantation géographique). La station d'épuration revient à la Commune d'Objat. Toutes ces infrastructures seront mises à disposition à la C.A.B.B. par la suite. Les budgets sont transférés à la C.A.B.B. Les restes de l'actif/passif sont divisés entre les 4 communes (25 %).

Budget Principal :

La Gendarmerie a été vendue à Corrèze Habitat. Les opérations actif-passif sont divisées entre les 4 communes (25 %), sauf toutes les affaires concernant la Gendarmerie d'Objat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable sur ces répartitions.

4 - Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (C.A.B.B.) : désignation de représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.)

M. Philippe VIDAU, Maire, rappelle au Conseil Municipal que suite à la création de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (C.A.B.B.), à compter du 1^{er} janvier 2014, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a été créée lors de la séance du 10 janvier 2014. Cette commission disposera d'un délai d'un an pour rendre ses conclusions définitives, et ultérieurement elle statuera chaque fois qu'un transfert de compétences sera mis en œuvre.

Il convient de désigner les représentants de la Commune d'Objat, soit un titulaire et un suppléant.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné en qualité de représentants :

- titulaire : M. Philippe VIDAU, Maire
- suppléant : M. Michel JUGIE, Président de la Commission des Finances,

pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

5 - Approbation des comptes administratifs 2013

M. Michel JUGIE, Adjoint au Maire a présenté à l'Assemblée, les comptes administratifs :

* du Budget Annexe de la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse détaillé ainsi qu'il suit :

Fonctionnement

Recettes : 776 178.64 € Dépenses : 776 179.38 €

Investissement

Recettes : 16 736.86 € Dépenses : 0 €

excédent de fonctionnement reporté au BP : 0.74 €

solde d'exécution négatif reporté (investissement) : 9 072.03 €

- * du Budget Assainissement (M 49) présenté ainsi :

Fonctionnement

Recettes : 237 715.21 € Dépenses : 76 386.74 €
excédent de fonctionnement à reporter au BP : 5 040.93 €

Investissement

Recettes : 321 063.33 € Dépenses : 388 540.26 €
solde d'exécution négatif reporté (investissement) : 38 149.18 €

- * du Budget Principal de la Commune (M14) qui se résume ainsi :

Fonctionnement

Recettes : 4 985 107.47 € Dépenses : 4 016 972.57 €

Investissement

Recettes : 3 883 623.91 € Dépenses : 3 889 297.45 €
restes à réaliser 1 519 881.52 € Dépenses : 852 784.88 €
excédent de fonctionnement reporté BP : 20 912 €
solde d'exécution négatif reporté (investissement) : 962 699.96 €

M. le Maire a pris congé de la salle afin que M. Robert VERLHAC, Conseiller Municipal Délégué puisse faire voter l'Assemblée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les résultats des trois entités présentés.

6 - Affectation des résultats 2013

M. Michel JUGIE, Adjoint au Maire a donné lecture des chapitres budgétaires et des sommes qui y sont affectées, constituant les budgets primitifs 2013 soit :

- * Budget Annexe de la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse

Fonctionnement

Recettes : 776 178.64 € Dépenses : 776 179.38 €
excédent cumulé 0.74 €

Investissement

Recettes : 16 736.86 € Dépenses : 0 €
résultat reporté d'investissement : - 9 072.03 €
excédent d'investissement 7 664.83 €

- * Budget Assainissement

Fonctionnement

Recettes : 237 715.21 € Dépenses : 76 386.74 €
excédent de fonctionnement à reporter au BP : 5 040.93 €

Investissement

Recettes : 321 063.33 € Dépenses : 388 540.26 €
solde d'exécution négatif reporté (investissement) : 38 149.18 €

* Budget principal de la Commune

Fonctionnement

Résultat BP 989 046.90 €

excédent cumulé : 1 209 504.25 €

Investissement

Résultat BP - 968 373.50 €

Résultat cumulé déficit - 1 009 174.19 €

Restes à réaliser en dépenses - 852 784.88 €

Restes à réaliser en recettes 1 519 881.52 €

besoin de financement : - 342 077.55 €

Le Conseil Municipal a pris acte, à l'unanimité, des résultats présentés.

7 - Débat d'orientations budgétaires

Monsieur le Maire ouvre le débat d'orientations budgétaires pour 2014 en rappelant au Conseil qu'en 2013, la municipalité a investi plus de 6 millions d'euros sans alourdir la pression fiscale et en diminuant l'endettement.

Pour 2014, M. le Maire propose à l'Assemblée de poursuivre l'action engagée pour la commune en votant le Budget Primitif 2014, le 19 février 2014. Cet engagement permettant de réaliser les travaux inscrits au Budget annuel sans obérer le budget suivant.

La situation fiscale de la Commune est illustrée par des graphiques portant sur le :

- taux des impôts depuis 2008 et le niveau de l'inflation,
- état de la dette en euros,
- état de la dette par habitant.

Ce constat est significatif de la maîtrise des dépenses et de l'engagement pris de ne pas augmenter le taux des impôts locaux au-delà de l'inflation.

Cependant, pour 2014, à l'heure de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (C.A.B.B.), et de la baisse des dotations de l'Etat, il est essentiel de poursuivre l'effort de gestion pour offrir des services adaptés à notre territoire.

En conclusion, Monsieur le Maire rappelle donc que le budget 2014 sur lequel sera amené à se prononcer le Conseil, sera élaboré selon les mêmes principes que ceux des années précédentes, soit :

- maintien d'une politique volontariste en matière d'investissements,
- poursuite d'une politique de développement durable : renforcement des économies d'énergie, gestion maîtrisée des consommations,
- limitation de la hausse de la pression fiscale,
- recherche d'un maximum de subventions.

Le Conseil Municipal a pris acte de ces orientations.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A H .